

Biruga Sammen

1dc

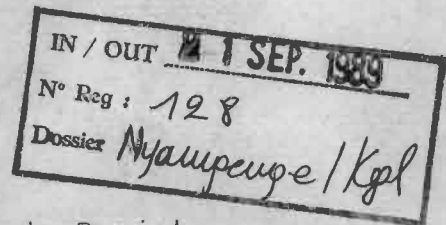
3p

letter

15/9/88

Biniga Damien  
Député au C.N.D.  
B.P.352  
KIGALI.

20/9/89  
Kigali, le 15 Septembre 89



Madame Chef de Projet  
Micro-réalisations  
KIGALI.

Madame Chef de Projet,

Je m'adresse à votre haute bienveillance pour vous rappeler mon dossier du 24 janvier 1989, rappelé le 10 mars 89, relatif à une implantation d'une petite Pharmacie de dépannage rurale et communale en commune Rukara - Kibungo.

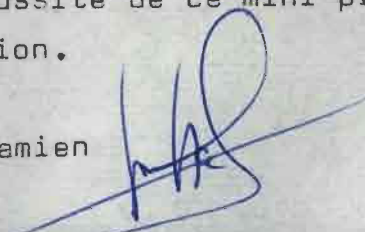
Ce petit projet vise à aider la population de la région de trouver quelques médicaments de 1ère nécessité.

Je tiens à vous signaler que pour le moment, le Minisanté n'a pas de cadres à céder aux privés pour de telles activités car les formations médicales souffrent trop d'un manque de personnel qualifié pour les hôpitaux et les centres de santé.

Veuillez trouver ci-joint photocopie des documents d'un agent qui cherche un emploi et à recruter, qui serait disposé à oeuvrer pour cette région sous ma supervision en tant que moi-même Assistant Médical de formation. Je tiens encore à vous signaler qu'une pharmacie rurale communale ne nécessite vraiment pas une immobilisation d'un cadre de haut niveau.

Dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie de croire, Madame Chef de Projet, aux assurances de ma franche collaboration pour la réussite de ce mini-projet d'intérêt à la population de cette région.

Biniga Damien  
Député



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA SANTE  
CENTRE HOSPITALIER DE KIGALI  
B.P. 655 KIGALI.

Kigali, le 15/03/1989.

2

-----  
ATTESTATION DE SERVICES RENDUS.  
-----

Je soussigné, Docteur NGABONZIZA Martin,  
Médecin Directeur du Centre Hospitalier de Kigali, atteste par  
le présent document que Monsieur RUZIMA François Aide-infirmier  
a travaillé au Laboratoire du Centre Hospitalier de Kigali  
en qualité de Aide-Laborantin depuis juillet 1973 jusque novembre  
1988. Il est libre de tout engagement.

Le Médecin Directeur du Centre  
Hospitalier de Kigali  
Docteur NGABONZIZA Martin.-



CERTIFICAT MILITAIRE N° 025/84

Je soussigné ... HARYARIMANA Juvénal, Général Major.....  
Chef d'ETAT-MAJOR de l'ARMEE RWANDAISE, certifie que le.....  
..... Caporal. KUZIMA. 6008..... a acquis à l'ARMEE RWANDAISE  
la formation de..... BRANCARDIER.....  
J'atteste en outre que la durée du cours a été de ... 12 mois.....  
et qu'il a porté sur les matières suivantes :

- 01) Pathologie.....
- 02) Anatomie-physiologie.....
- 03) Puériculture.....
- 04) Séméiologie.....
- 05) Notions de secourisme.....
- 06) Pharmacologie.....
- 07) Education sexuelle.....
- 08) Hygiène.....
- 09) Nutrition.....
- 10) Notions de techniques de laboratoire.....
- 11) Travaux pratiques.....
- 12) .....
- 13) .....
- 14) .....

Et le lauréat a réussi ~~avec honneur~~ avec : ... SATISFACTION...../ points  
L'intéressé bénéficie de la prime d'encouragement depuis le  
Réf OG N°

A KIGALI, le 30 Jan 1984  
HARYARIMANA J.  
Gen Maj

SECR

CH. LUYIYI Adjt

*[Signature]*